

PROGRAMME

Situation en tant que sauveteur secouriste du travail et préventeur dans son entreprise ;

Application des compétences en prévention et en alerte du SST au profit de l'information dans l'entreprise ;

Réaliser une protection adaptée ;

Examen de la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir ;

Conduite à tenir en cas d'accident : protéger, examiner, faire alerter/alerter, secourir ;

Epreuves certificatives.

VALIDATION

Certificat de "Sauveteur Secouriste du Travail" valable 24 mois délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation certificative favorable.

DOCUMENTS DELIVRES

Suite à l'évaluation des acquis, un certificat SST est délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative des compétences SST valide 24 mois.



CFPPA Meuse

cfppa.bar-le-duc@educagri.fr

CONTACT
Bureau Accueil Orientation
03.29.79.64.81



Technopôle Philippe de Vilmorin
CS 40249
55006 BAR-LE-DUC



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

VERSION 01 11 2022



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SST

SST

SST

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les situations de dangers peuvent être nombreuses dans certains milieux professionnels. Il est donc important pour chaque entreprise de permettre à ses salariés de suivre la formation de sauveteurs secouristes du travail (SST).

Les secouristes du travail, plus conscients des conséquences de l'accident, sont ainsi plus motivés à adopter un comportement préventif et donc à faire progresser la prévention dans son entreprise.

Domaine de compétence attendu :

Le Sauveteur Secouriste du Travail doit être capable de mettre ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

Le Sauveteur Secouriste du Travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, ainsi que de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne intéressée.

EFFECTIFS

4 apprenants minimum à 10 apprenants maximum pour un formateur.

PRINCIPE

Ouverture de la formation :
Minimum 15 jours avant le début de la session.

Durée :
14 heures

Effectif :
De 4 à 10 personnes

Si risques spécifiques, intervention de 1 à 2 heures possible du Médecin du Travail de l'entreprise durant la formation.

DUREE DE LA FORMATION

14 heures minimum en présentiel auxquelles peuvent être ajoutées le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques réparties sur 2 journées ou 4 demi-journées ;

Un allègement de formation est possible pour les personnes titulaires du :

- PSC1
- PSE2
- PSE2
- AFGSU.

L'organisation pourra être adaptée pour répondre aux contraintes de certaines entreprises ou aux spécificités des publics formés en gardant la cohérence pédagogique.

**TARIF**

140€/jour/stagiaire

Financement possible grâce au compte personnel de formation ;

Catalogue inter-entreprises (OCAPIAT).

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ressources documentaires :

- Guide des données techniques et conduites à tenir (INRS)
- Document de référence SST
- Plan d'intervention et pictogrammes
- Aide-mémoire SST (INRS ED 4085)
- Plan d'action prévention et pictogrammes

Matériel d'entretien des mannequins et accessoires

Matériel de simulation : 1 défibrillateur de formation avec accessoires, 1 mannequin adulte, 1 mannequin enfant, 1 mannequin nourrisson avec dispositifs de protection individuelle ;

Divers matériels pour la réalisation de simulation ;

Malette du formateur SST INRS.